LES TERRASSES DU PARC

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE AUX PORTES DE METZ!

7 rue Saint André - Montigny-lès-Metz



RÉSIDENCE DE 9 APPARTEMENTS EN LOCATION-ACCESSION DU 2 AU 4 PIÈCES des surfaces optimisées de 44 à 93 m²



LA CLÉ DE VOTRE ACCESSION

DES PRIX ATTRAYANTS:

votre 2 PIÈCES à partir de **102 500 €****

- > Une résidence à taille humaine et conviviale
- > Des terrasses ou balcons pour chaque logement
- > Des appartements bien orientés, au sud et à l'ouest
- > Des logements sécurisés: Vidéophone dans chaque logement, portail sécurisé, contrôle d'accès des parties communes

Établissements scolaires : École élémentaire Marc Sangnier à 900 m, collège Georges de la Tour à 700 m

Commerces: Super U à 1,1 km

Services : Ludothèque, gymnase Bernanos, stade

Jean Kintzig, Centre Pompidou Metz

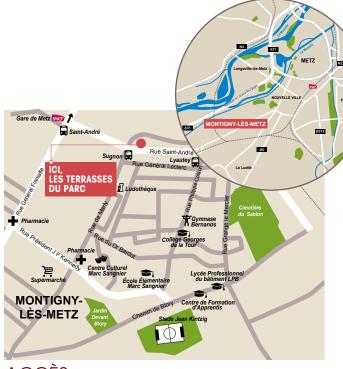
Parcs: Parc du Pas du Loup, Jardin Devant Blory...



Jardin Blory



Piscine de Montigny-lès-Metz



ACCÈS:

En voiture

> D913 à 3 min en voiture, accès A31 à 10 min en voiture*

En transports en commun

- > Gare de Metz : À 10 min en voiture*
- > **Bus**: Arrêt "Sugnon" aux pieds de la résidence (lignes Citéis 15 et 17), arrêt "Lyautey" (ligne 3) et arrêt "Saint-André" (ligne 2)

* Source : Mappy

Des appartements de qualité à des prix avantageux

BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES DE LA LOCATION-ACCESSION⁽¹⁾ (PSLA)

La Location-Accession permet de devenir propriétaire d'un logement neuf avec un faible apport personnel. Sécurisé et progressif, l'achat se fait en deux temps :

- > Phase transitoire avec une « redevance » équivalente au paiement mensuel de votre loyer + charges. Cette phase permet la constitution d'une épargne dite « part acquisitive » qui servira d'apport.
- > Phase d'accession, dès la première année révolue et dans la limite de 2 ans, l'occupant peut acheter son logement et devenir pleinement propriétaire.

5 AVANTAGES PRINCIPAUX

- > Un prix attractif grâce à une TVA réduite à 5,5%(2)
- > Pas d'avance de fonds aux différentes étapes du chantier
- > Une exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- > Une remise de 1% par an du prix de vente, à date anniversaire du contrat
- La possibilité de bénéficier du Prêt à Taux Zéro⁽³⁾ et de l'APL Accession⁽⁴⁾ pour financer l'achat de votre logement.

Précurseur... Vilogia SA développe cette formule depuis 2003.

- (1) Prêt Social Location-Accession. Le régime juridique de votre projet est celui de la location-accession, régi par la loi 84-595 du 12 juillet 1984. Dans le respect des plafonds de ressources légaux PSLA.
- (2) TVA 5,5% sous réserve de la réglementation en vigueur.
- (3) Le bénéfice du PTZ étant conditionné au respect de plafonds de ressources, réservé aux personnes n'ayant pas été propriétaires durant les deux années précédant l'achat et finançant l'acquisition de leur résidence principale.
- (4) Sous réserve de respect des conditions fixées par la réglementation.



0 811 880 123 Service 0,05 € / appel + prix appel

E-mail: accession@vilogia.fr

www.vilogia.fr